

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE RETARD DE LA COMMISSION McDONALD À PRÉSENTER SON RAPPORT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Il y a déjà trois ans qu'a été créée la Commission McDonald, ce cirque ambulante qui est resté le plus longtemps à l'affiche, bien qu'il soit le plus dispendieux et le moins rentable, et j'ai appris aujourd'hui—et le solliciteur général confirmera sans nul doute cette nouvelle—que le rapport définitif de la Commission allait être à nouveau reporté. Je propose donc, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que, compte tenu de ce retard inexcusable apporté à présenter le rapport de la Commission McDonald, le ministre de la Justice et les procureurs généraux des provinces intentent immédiatement des poursuites et prennent des mesures disciplinaires à l'égard des membres de la GRC qui ont apparemment enfreint la loi, afin de garantir aux Canadiens que la règle de droit est bel et bien appliquée dans le pays.

Mme le Président: Une pareille motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PIPE-LINES DU NORD

LE GAZODUC DE L'ALASKA—ON DEMANDE L'APPROBATION IMMÉDIATE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Le Canada importe à l'heure actuelle 3 à 4 milliards de dollars de pétrole et 1 milliard de dollars de charbon par année. Notre taux de chômage augmente rapidement et notre balance des paiements se détériore sans cesse. La partie sud du tronçon canadien du gazoduc de l'Alaska fournira 150,000 années-hommes d'emplois, dont 30,000 à 40,000 en Ontario, nous procurera un excédent de 2 milliards par année de notre balance des paiements et attirera au Canada 1.6 milliard de dollars de capitaux, dont 360 millions en Ontario et au Québec. Avec l'appui du député de Calgary-Nord (M. Wright), je propose donc:

Que le gouvernement fédéral approuve immédiatement tous les éléments canadiens du premier tronçon du gazoduc de la route de l'Alaska, sans interrompre les négociations avec les États-Unis visant à obtenir la garantie que le tronçon nord du gazoduc et celui de l'Alaska seront construits.

● (1415)

Mme le Président: Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

[Français]

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE D'INDEMNISER LES PRÉSUMÉES VICTIMES D'UN PRÉJUDICE AU MOMENT DE LA RETRAITE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Carlo Rossi (Bourassa): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une situation qui, à mon avis, mérite l'attention pressée de la Chambre. Il s'agit des 13,500 Canadiens prenant leur retraite et qui ont perdu 23 millions de dollars à cause d'un préjudice causé par la Commission d'assurance-chômage. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Champlain (M. Veillette):

Que la Chambre reconnaisse cette injustice et demande unanimement au ministre responsable de prendre les dispositions nécessaires pour que soient remboursées, dans les plus brefs délais, les personnes en cause.

Mme le Président: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Traduction]

Une voix: Collette a dit non.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Questions orales.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES PIPE-LINES DU NORD

LE GAZODUC DE L'ALASKA—L'EXPORTATION DE GAZ NATUREL AUX ÉTATS-UNIS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui se rappellera que le 6 décembre 1979, comme on peut le lire à la page 2101 du Hansard de ce jour-là, il a critiqué la décision de mon gouvernement d'exporter du gaz naturel en ces termes:

... il faudrait autoriser les exportations de gaz naturel aux États-Unis seulement après avoir fait promettre aux États-Unis de s'engager à construire le gazoduc de l'Alaska.

Est-ce toujours la position du ministre ou a-t-il changé d'avis?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, lorsque nous étions dans l'opposition, nous avons en effet fustigé le gouvernement conservateur pour avoir approuvé l'exportation de notre gaz naturel sans avoir fait le moindre effort pour obtenir de solides garanties du gouvernement des États-Unis avant de donner son approbation.